

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 27 avril 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 21 avril 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :

- Mme Martine PETIT, Adjointe donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-04-27-01

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;
Vu le compte de gestion 2025 (ci-annexé).

Monsieur le Comptable des finances publiques du Centre de gestion comptable de Tourcoing a dressé le compte de gestion 2025, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Il s'est appuyé sur le budget primitif de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats.

Le Conseil municipal est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2025 de la Commune de Linselles, le vise et le certifie conforme à nos écritures.

- **DIT** que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve.

ADOPTÉE

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET

